

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Mitis, tenue le 9 avril 2025 à 19 h 07 à la salle du conseil de la MRC, située au 1534, boul. Jacques-Cartier, Mont-Joli, sous la présidence de M. Bruno Paradis, préfet.

1. Ouverture et présences de la séance

SONT PRÉSENTS :

MMES	Micheline Barriault	Sainte-Luce
	Nancy Banville	Price
	Gitane Michaud	Les Hauteurs
MM.	Bruno Paradis	Price
	Jocelyn Fournier	Grand-Métis
	Jimmy Valcourt	Sainte-Angèle-de-Mérici
	Michel Verrault	Sainte-Jeanne-D'Arc
	Magella Roussel	Saint-Joseph-de-Lepage
	Georges Deschênes	Saint-Gabriel-de-Rimouski
	Patrick Gaudreault	Padoue
	Jean-Pierre Bélanger	Saint-Charles-Garnier
	Martin Soucy	Mont-Joli
	Maxime Richard-Dubé	Saint-Octave-de-Métis
	Jean-François Fortin	Sainte-Flavie
	Jean-Pierre Pelletier	Métis-sur-Mer
	Pascal Rioux	Saint-Donat
	Simon Yvan Caron	La Rédemption

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Martin Normand, directeur général par intérim, Mme France De Montigny, directrice au développement et M. François Therriault, directeur à l'aménagement.

Le préfet, M. Bruno Paradis, constate le quorum, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

C.M. 25-04-064

Il est proposé par M. Michel Verrault, appuyé par M. Maxime Richard-Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point **DIVERS** ouvert :

A. GESTION

1. Ouverture et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2025
 - 3.1 Adoption
 - 3.2 Suivi
4. Première période de questions

B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5. Avis :
 - 5.1 Avis de conformité du règlement 2024-06 Sainte-Flavie
 - 5.2 Avis à la CPTAQ relatif au dossier 448436
6. Rapport de la Commission d'aménagement
7. OGAT- Description et adoption du projet de mise à jour du schéma d'aménagement et de développement pour l'intégration des

nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire

8. Bilan 2024 CPTAQ portée collective
9. Offre de service pour l'acquisition d'orthophotomosaïques

C. ADMINISTRATION

10. Compte-rendu du préfet :
 - 10.1 Résumé du Comité administratif de la MRC
 - 10.2 Résumé Écocentre
 - 10.3 TREMBSL
 - 10.4 Résumé CRD
 - 10.5 FQM
 - 10.6 Régie de l'aéroport
 - 10.7 Régie du transport Bas-St-Laurent
11. Rapport des différents comités
 - 11.1 Résumé Régie des matières résiduelles
 - 11.2 Parc régional de la rivière Mitis
 - 11.3 Comité de sécurité publique
 - 11.4 TAC de La Mitis
12. Appel à la mobilisation pour la fin du programme RénoRégion
13. Demandes de dons et commandites
14. Autorisation de versement de l'équité salariale
15. Dépôt du rapport 2024 sur l'application de la Charte de la langue française
16. Adoption de la Politique de gestion des plaintes concernant la langue française

D. SÉCURITÉ PUBLIQUE

17. Adoption du rapport d'activités en sécurité incendie sur le territoire de la MRC pour 2024

E. DÉVELOPPEMENT

18. Fonds Régions et ruralité
 - 18.1 Dépôt du rapport annuel FRR Volet 2
19. Nominations au comité aviseur de la MRC
20. Adoption d'un cadre normatif du Programme d'appui aux collectivités-Volet Municipal
21. Mandat « Fous du français »
22. Collaboration et contribution pour l'optimisation des procédés de culture et de conditionnement de la noisette
23. Mitis en Affaires
 - 23.1 Dépôt du rapport annuel 2024
 - 23.2 Dépôt états financiers 2024
24. Programme initiative culturelle - CLAC

F. PROJETS ÉOLIENS

G. HYGIÈNE DU MILIEU

25. Adoption de la stratégie d'implantation de la tarification incitative des déchets

H. DIVERS

- a) Appui comité ZIP Sud-de-l'Estuaire
- b) Demande PM150 de la municipalité de Saint-Gabriel
- c) Motion remerciements M. François Therriault

I. PÉRIODE DE QUESTIONS

J. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

A. GESTION

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2025

3.1 Adoption

C.M. 25-04-065

Il est proposé par M. Patrick Gaudreault, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2025 tel que présenté. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le conseil en est dispensé de lecture.

3.2 Suivi

M. Martin Normand fait le suivi du procès-verbal du 12 mars 2025.

4. Première période de questions

Aucune question.

B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5. Avis :

5.1 Règlement 2024-06 de Sainte-Flavie

C.M. 25-04-066

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la MRC doit approuver ou désapprouver un règlement qui modifie le règlement de lotissement d'une municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sainte-Flavie a adopté le 3 mars 2025 le règlement 2024-06 modifiant divers éléments du règlement de lotissement numéro 2011-05;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du règlement est de définir des largeurs de terrains maximales pour certaines catégories de constructions résidentielles dans les secteurs entièrement desservis par les services d'aqueduc et d'égout sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le règlement favorise la sobriété territoriale et contribue à la rentabilisation des infrastructures et ressources municipales;

CONSIDÉRANT QUE le document complémentaire ne dispose d'aucune norme régissant la largeur des terrains entièrement desservis;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse réalisée par le service de l'aménagement de la MRC démontre que ce règlement s'avère

conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyée par M. Jean-Pierre Pelletier et résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 2024-06 modifiant divers éléments du règlement de lotissement numéro 2011-05 de Sainte-Flavie.

5.2 Avis à la CPTAQ relatif au dossier 448436

C.M. 25-04-067

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58.4 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*, la MRC doit émettre une recommandation à la CPTAQ à l'égard d'une demande d'autorisation formulée par un organisme fournissant des services d'utilité publique;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de la MRC doit être motivée en tenant compte des critères énumérés à l'article 62 de la LPTAA ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT QU'UN avis favorable du comité consultatif agricole de la MRC a été reçu, sous certaines conditions, lors de la séance du mardi 25 mars 2025 envers la demande d'autorisation du dossier 448436 déposée par Hydro-Québec pour son projet de nouvelle ligne de transmission reliant le nouveau parc éolien Canton-MacNider au poste Les Boules;

CONSIDÉRANT QUE l'option réduisant le plus l'impact sur l'agriculture est de réaménager la ligne existante afin qu'elle puisse accueillir plus de tension au lieu de bâtir une nouvelle ligne;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a considéré plusieurs critères de l'entente UPA-HQ pour la localisation de la ligne;

CONSIDÉRANT QUE le tracé de la nouvelle ligne est adjacent à une ligne existante sur le territoire de la MRC de la Mitis, ce qui réduit la largeur de l'emprise, le déboisement et l'empiètement des terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation du champ magnétique engendré par la nouvelle ligne peut impacter négativement les élevages bovins;

CONSIDÉRANT QU'il sera plus difficile d'implanter des haies brise-vent après l'implantation d'une ligne de transmission électrique;

CONSIDÉRANT QUE des dommages aux champs sont attendus lors des travaux et nécessiteront des travaux de réhabilitation;

CONSIDÉRANT QUE les travaux et pratiques d'Hydro-Québec engendrent des risques considérables à la préservation des ressources eau et sol pour l'agriculture sur le territoire de la municipalité locale et dans la région, notamment en termes de

compaction du sol et de dommages aux veines d'eau et au drainage des champs;

CONSIDÉRANT QUE le projet est essentiel au développement économique de la région et apportera des revenus pour supporter le développement rural du milieu;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse réalisée par l'aménagiste de la MRC démontre que ce projet est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jocelyn Fournier, appuyé par M. Jimmy Valcourt et résolu à l'unanimité, selon la recommandation du CCA :

1° De donner un avis favorable à la demande d'Hydro-Québec pour la construction d'une nouvelle ligne de transmission 240kv raccordant le nouveau parc éolien Canton-MacNider au poste Les Boules à Métis-sur-Mer, en vertu des conditions suivantes :

- **QU'UN** représentant de chantier de l'UPA (RUPAC) soit présent durant les travaux;
- **QU'UN** expert accompagne les producteurs agricoles avant et pendant les négociations de compensation avec Hydro-Québec;
- **QU'Hydro-Québec** et ses mandataires prennent des mesures pour faire circuler leurs équipements dans l'emprise de la ligne et non dans les champs;
- **QU'Hydro-Québec** vérifie l'efficacité de ses travaux de remédiation du drainage périodiquement, plusieurs années après les travaux;
- **QU'Hydro-Québec** s'assure d'éviter d'endommager les veines d'eau et remédie à la situation le cas échéant;
- **QU'Hydro-Québec** justifie pourquoi il n'est pas en mesure d'installer plus de capacité sur la même ligne, au lieu d'empiéter davantage sur la zone agricole protégée.

2° De déclarer que ce projet s'avère conforme au schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

6. Rapport de la Commission d'aménagement

M. Jean-François Fortin fait un résumé de la rencontre de la Coma du 9 avril.

7. OGAT-Description et adoption du projet de mise à jour du schéma d'aménagement et de développement pour l'intégration des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire

C.M. 25-04-068

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée dans le cadre de la mesure du Plan de mise en œuvre 2023-2027 de la Politique

nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire visant à soutenir la MRC dans ses démarches de mise à jour de son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de manière à répondre aux nouvelles OGAT;

CONSIDÉRANT que la convention d'aide financière, dont la signature a été approuvée par la résolution numéro C.M. 24-07-141 et signée le 13 septembre 2024 prévoit le dépôt au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) d'une description de projet adoptée par le conseil;

CONSIDÉRANT le document « Description de projet - Soutien financier aux municipalités régionales de comté dans la mise à jour de leur schéma d'aménagement et de développement pour y intégrer les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire » présenté aux membres du conseil de la MRC.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Michel Verrault, appuyé par Mme Micheline Barriault et résolu à l'unanimité:

- D'adopter la description de projet et autoriser le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la MRC, le document;
- D'autoriser la transmission de la description de projet à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

8. Bilan 2024 CPTAQ portée collective

C.M. 25-04-069

Il est proposé par M. Michel Verrault, appuyé par M. Pascal Rioux et résolu à l'unanimité d'approuver le dépôt du bilan 2024 relatif à la demande à portée collective de la CPTAQ (décision 412 212).

9. Offre de service pour l'acquisition d'orthophotomosaïques

C.M. 25-04-070

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'orthophotomosaïques permet à la MRC de bénéficier de données géospatiales fiables, précises et exploitables;

CONSIDÉRANT QUE contrairement à Google Earth, les données provenant d'orthophotomosaïques peuvent être intégrées dans les outils professionnels de gestion du territoire, soutenant ainsi la planification, le suivi environnemental, l'analyse temporelle et la prise de décision stratégique;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons de restriction budgétaire, le territoire visé par l'acquisition exclut les TNO;

CONSIDÉRANT QUE des quatre (4) fournisseurs invités pour déposer une soumission, trois (3) ont répondu;

CONSIDÉRANT QUE la proposition PR3668 V4 datée du 2 avril 2024 de la compagnie Xeos au coût de 47 880 \$ avant taxes est la plus basse soumission reçue et répond plus spécifiquement à nos besoins;

CONSIDÉRANT QUE la proposition vient combler un besoin de données spécifiques qui serviront notamment à l'élaboration du Plan climat (volet 1 du programme ATCL) en cours, à la mise en œuvre du PRMHH et à l'intégration des nouvelles OGAT au SADR;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service est conforme au règlement numéro RÉG343-2021 portant sur la gestion contractuelle, la délégation en matière de gestion des finances municipales et de la nomination de comité de sélection.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Pascal Rioux, appuyé par M. Jean-François Fortin et résolu à l'unanimité d'octroyer un contrat de 47 880\$ plus taxes, à la firme Xeos pour la réalisation de photographies aériennes et orthomosaïques tel que décrit dans l'offre de services PR3668 datée du 2 avril 2025. Ce montant sera déboursé à même les programmes de financement prévus en aménagement.

C. ADMINISTRATION

10. Rapport du préfet

M. Bruno Paradis fait le suivi des différents comités auxquels il a participé dans les dernières semaines.

11. Rapport des différents comités

Suivi des différents comités ayant eu lieu dans les dernières semaines.

12. Appel à la mobilisation pour la fin du programme RénoRégion

C.M. 25-04-071

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Michel Verrault et résolu à l'unanimité par le conseil de la MRC de La Mitis de demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau :

- **DE** relancer immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;
- **DE** rendre à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec;
- **QUE** cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :
 - M. François Legault, premier ministre du Québec;
 - Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation;
 - M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond–Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire;
 - Mme Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement;
 - Mme Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement;
 - Mme Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement;
 - M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec.

13. Demandes de dons et commandites

C.M. 25-04-072

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire soutenir financièrement des initiatives du milieu mitissien en lien avec les orientations prioritaires de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a mis en place une politique de dons et commandites régissant les modalités d'attribution.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Pascal Rioux, appuyé par M. Magella Roussel et résolu à l'unanimité d'adopter les demandes telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

Organismes demandeurs	Raison de la demande	Montant demandé	Montant recommandé
Société canadienne du Cancer	Campagne de financement Une pose pour le Rose	250 \$ à 500 \$	250 \$
Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent	18 ^e Marche pour l'Alzheimer	250 \$ à 5 000 \$	250 \$
CLAC	Spectacle-bénéfice/Classes de guitares Berthier Francoeur	NA	128 \$

14. Autorisation de versement de l'équité salariale

C.M. 25-04-073

CONSIDÉRANT QUE l'exercice d'équité a été réalisé tel que prescrit par la CNESST;

CONSIDÉRANT QUE l'exercice a permis de déterminer des écarts entre les différents postes et que l'employeur est tenu de verser ses écarts aux employés touchés.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jocelyn Fournier, appuyé par M. Patrick Gaudreault et résolu à l'unanimité, selon la recommandation du comité administratif, d'autoriser le versement d'un montant de 30 075.87 \$ aux salariés visés par l'exercice d'équité. Ce montant sera pris à même les surplus de la partie 1.

15. Dépôt du rapport 2024 sur l'application de la Charte de la langue française

C.M. 25-04-074

Il est proposé par M. Jimmy Valcourt, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport 2024 sur l'application de la Charte de la langue française.

16. Adoption de la Politique de gestion des plaintes concernant la langue française

C.M. 25-04-075

Il est proposé par M. Michel Verrault, appuyé par M. Simon Yvan Caron et résolu à l'unanimité d'adopter la Politique de gestion des plaintes concernant la langue française telle que présentée.

D. SÉCURITÉ PUBLIQUE

17. Adoption du rapport d'activités en sécurité incendie sur le territoire de la MRC pour 2024

Ce point est remis à une séance ultérieure.

E. DÉVELOPPEMENT

18. Fonds Régions et ruralité

18.1 Dépôt du rapport annuel FRR Volet 2

C.M. 25-04-076

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signé une entente relative au Fonds régions et ruralité – volet 2 et que par cette entente, elle s'engageait à produire un rapport annuel d'activités;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire informer la population de l'attribution des sommes octroyées dans le cadre du Fonds et des résultats atteints et ainsi, afficher sur son site Internet le rapport d'activités 2024.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyée par M. Jean-Pierre Bélanger et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport annuel d'activités 2024 du Fonds régions et ruralité – volet 2 et de l'afficher sur le site Internet de la MRC au bénéfice de la population.

19. Nominations au comité aviseur de la MRC

C.M. 25-04-077

CONSIDÉRANT QUE des représentants ont été mandatés par leurs paires lors du Lac à l'épaule sur le développement et que les membres sont représentatifs du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit remettre à jour sa planification stratégique en développement.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jean-Pierre Pelletier, appuyé par M. Magella Roussel et résolu à l'unanimité : de mandater les personnes suivantes sur le comité aviseur de développement : M. Bruno Paradis, M. Frédérick Lee, Mme Carole Raiche, Mme Cathy Ouellet, M. Michel Verrault; Mme Micheline Barriault et M. Jimmy Valcourt.

20. Adoption d'un cadre normatif du Programme d'appui aux collectivités- Volet Municipal

C.M. 25-04-078

CONSIDÉRANT QUE les balises du PACMun sont claires et établies;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a l'obligation de respecter des règles qui encadrent le financement obtenu du MIFI pour la mise en œuvre de son propre plan d'action du Programme d'appui aux collectivités (PAC);

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit avoir terminé son plan d'action au 31 décembre 2025 et que l'ensemble des sommes attribuées dans le PAC doivent être dépensées.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Pascal Rioux, appuyé par M. Maxime Richard-Dubé et résolu à l'unanimité, selon la recommandation du comité administratif, d'adopter le cadre normatif du Programme d'appui aux collectivités pour l'année 2025 tel que présenté.

21. Mandat « Fous du français »

C.M. 25-04-079

CONSIDÉRANT QUE la MRC a obtenu une subvention de l'UMQ dans le programme Fou du français pour permettre l'embauche d'un consultant afin de fournir un service d'atelier de francisation;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sous invitation a été effectué et que la MRC a obtenu une soumission d'un prestataire de services compétent afin d'offrir les ateliers de socialisation.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par Mme Micheline Barriault et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme France De Montigny à signer une entente avec l'organisme Coup de pouce scolaire pour un montant maximal de 52 105 \$ afin qu'il anime des ateliers de conversation et de socialisation en français, pour et au nom de la MRC de La Mitis.

22. Collaboration et contribution pour l'optimisation des procédés de culture et de conditionnement de la noisette

C.M. 25-04-080

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis est impliquée avec plusieurs partenaires dans le développement de la filière Noisette depuis plusieurs années à travers le comité PFNL et cultures innovantes du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche a permis de mieux connaître le potentiel et les particularités de la culture de noisette grâce à plusieurs activités comme l'implantation de 23 noiseraies, dont 3 dans la Mitis, la réalisation de plusieurs études technico-économiques, le suivi de différents projets de recherches ainsi que la création d'outils de vulgarisation sur la production et la commercialisation de la noisette;

CONSIDÉRANT QUE cette production permettrait d'ajouter une diversification intéressante pour les entreprises agricoles de notre

MRC, comme production principale ou en complément d'autres cultures;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs défis restent à relever pour augmenter le nombre d'entreprises productrices de noisettes, notamment la mécanisation de la récolte, la mécanisation du conditionnement des noisettes et l'accès à des plans de noisetiers sélectionnés et adaptés aux conditions du BSL et de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite de la recherche est donc essentielle pour continuer de soutenir le développement de la production de la noisette au Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Biopterre a reçu une subvention de 225 000 \$ du CRSNG pour réaliser un projet de recherche de 3 ans pour soutenir le développement de la filière noisette;

CONSIDÉRANT QUE Biopterre sollicite à participation financière et technique des producteurs, des 8 MRC et des 8 SADC du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE cette participation est essentielle pour la réalisation du projet.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jean-Pierre Pelletier, appuyé par M. Michel Verrault et résolu à l'unanimité:

- **QUE** la MRC de La Mitis s'engage à contribuer au projet « Optimisation des procédés de culture et de conditionnement de la noisette au Bas-Saint-Laurent afin de stimuler le développement économique régional » à hauteur de 3000 \$ pour toute la durée du projet, soit 3 ans;
- Le montant sera pris à même le Fonds « Entente sectorielle bioalimentaire ».

23. Mitis en Affaires

23.1 Dépôt du rapport annuel 2024

C.M. 25-04-081 Il est proposé par M. Jocelyn Fournier, appuyé par M. Jean-François Fortin et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport annuel 2024 de Mitis en Affaires.

23.2 Dépôt des états financiers 2024

C.M. 25-04-082 Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyée par M. Magella Roussel et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des états financiers 2024 de Mitis en Affaires.

24. Programme initiative culturelle - CLAC

C.M. 25-04-083 **CONSIDÉRANT QUE** le CLAC est un organisme reconnu par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé est cohérent et concordant avec les objectifs de la Politique culturelle de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé est cohérent et concordant avec le programme Initiatives culturelles;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux critères d'admissibilités en lien avec le demandeur, le projet et les dépenses;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été dûment analysé et avalisé par la commission culturelle de la MRC.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyée par Mme Nancy Banville et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'aide financière pour le projet de création d'un recueil en réalité augmentée par le CLAC (PIC_2025_04_03) à la hauteur de 10 000\$ selon le protocole d'entente d'usage et de nommer M. Martin Normand, directeur général par intérim, à titre de signataire de l'entente pour la MRC.

F. PROJETS ÉOLIENS

G. HYGIÈNE DU MILIEU

25. Adoption de la stratégie d'implantation de la tarification incitative des déchets

C.M. 25-04-084

CONSIDÉRANT QUE dans le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis, une de ses orientations en gestion des matières résiduelles dans le but de respecter, voire dépasser les objectifs nationaux tout en restant cohérent et ancré dans la réalité territoriale est d'amener l'ensemble de la population et des industries, commerces et institutions (ici) à adopter une saine gestion des matières résiduelles résultant, entre autres, en la réduction à la source des matières résiduelles produites;

CONSIDÉRANT QUE dans le PGMR des MRC de La Matapédia et de La Mitis, une des mesures générales est d'analyser la mise en place d'une tarification incitative uniforme à l'ensemble du territoire pour l'ensemble des secteurs résidentiels et ici;

CONSIDÉRANT QUE selon l'étude de caractérisation à destination des ordures municipales et commerciales en 2024, le tri des matières résiduelles n'est pas optimal et qu'il reste encore beaucoup de matières organiques, de récupération et de résidus de construction dans les bacs à déchets;

CONSIDÉRANT QUE les résidus ultimes sont acheminés au lieu d'enfouissement technique (LET) de Cacouna, ce qui génère de la pollution atmosphérique et beaucoup de frais de transport;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont le pouvoir d'imposer et de prélever des taxes foncières, des taxes spéciales, des tarifications pour services municipaux et des compensations pour services municipaux;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales*, RLRQ, c. c-47.1, les municipalités locales peuvent adopter des règlements en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a adopté le règlement RÈG362-2024 relatif à la déclaration de compétence dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Michel Verrault, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'adopter la stratégie d'implantation de la tarification incitative des déchets telle que présentée.

H. DIVERS

Le préfet avise les élus des dispositions de l'article 148 du *Code municipal*.

a) Appui au comité ZIP Sud-de-l'Estuaire

C.M. 25-04-085

CONSIDÉRANT la demande d'appui provenant du Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire (ZIPSE) pour un projet de concertation visant à définir l'avenir des vieilles structures de protection sur les terrains expropriés et de restauration d'un site pilote;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC de La Mitis accueille plusieurs vieilles structures de protection sur des terrains ayant été expropriés;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis est directement visée pour la restauration d'un site pilote;

CONSIDÉRANT QUE le Comité ZIPSE est engagé à appliquer une démarche intégrée respectueuse des écosystèmes et des communautés riveraines;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la résilience du territoire et l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la lettre d'appui demandée ne requiert aucun financement ni ressource spécifique provenant de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* stipule que toute documentation utile à la prise de décision doit être disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Micheline Barriault, appuyée par M. Jean-François Fortin et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le conseil renonce au délai prescrit à l'article 148 du *Code municipal du Québec* concernant la remise de la documentation utile à la prise de décision;

- D'appuyer le projet soumis par le comité ZIPSE et mandater le directeur général par intérim M. Martin Normand pour signer la lettre d'appui au nom du Conseil de la MRC.

b) Demande PM150 de la municipalité de Saint-Gabriel

C.M. 25-04-086

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté en novembre 2018 une politique d'investissement « Développement La Mitis » et que cette dernière établit les paramètres d'octroi de financement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gabriel a déposé au Conseil la résolution 25-04-054 demandant à la MRC de considérer sa demande dans le montant qui lui est réservé dans le volet PM-150;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux critères du volet PM-150;

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* stipule que toute documentation utile à la prise de décision doit être disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Pascal Rioux, appuyé par M. Simon Yvan Caron et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le conseil renonce au délai prescrit à l'article 148 du *Code municipal du Québec* concernant la remise de la documentation utile à la prise de décision;
- D'octroyer à la municipalité de Saint-Gabriel un montant de 3000 \$ afin de permettre l'achat d'équipements pour la tenue du jardin communautaire 2025.

c) Motion remerciements M. François Therriault

M. François Therriault informe les élus qu'il quittera son poste de directeur du département d'aménagement le 12 juin prochain.

C.M. 25-04-087

MOTION de remerciements est adressée à M. François Therriault, directeur à l'aménagement, par les membres du conseil qui tient à le remercier chaleureusement pour ses années de services et lui souhaiter bon succès dans ses projets futurs.

I. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de questions.

J. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.M. 25-04-088

Il est proposé par Mme Gitane Michaud de lever la séance du Conseil, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 25.

Bruno Paradis
Préfet

Martin Normand
Directeur général et greffier-trésorier par
intérim

Je, Bruno Paradis, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.